Image not found or type unknown

fin de contrat a durée déterminée

Par **alexis1488**, le **22/01/2013** à **18:36**

Bonjour , voila mon soucis je suis actuellement en cdd pour une entreprise qui se termine le 31 janvier 2013 , et mon employeur souhaitent me refaire un cdd , donc je voudrais savoir si jamais je signe le contrat avant le début de celui ci (1er février) et que j'ai trouver un autre travail comment cela se passe t'il ? merci d'avance pour vos réponse

Par **P.M.**, le **22/01/2013** à **19:14**

Bonjour,
De toute façon, vous pourrez toujours le rompre pour embauche en CDI en respectant éventuellement un préavis maximum de 2 semaines mais s'il n'a pas encore débuté, il faudra examiner la situation précise du moment...

Par **alexis1488**, le **22/01/2013** à **19:44**

Mais ce n'est pas un cdi mais un cdd

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **08:30**

Bonjour,
C'est bien sûr le CDD qui peut être rompu pour embauche en CDI et c'est bien de cela dont il s'agirait, je pense, sinon il faudrait rechercher un accord commun...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés